



LE PLAN « CITOYEN DU SPORT »

DU COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME CENTRE VAL DE LOIRE

Ce plan « citoyen du sport » se décline d'un engagement au service d'un sport, d'une discipline et de ses différentes pratiques .

Il est destinée à renforcer, à contractualiser et à clarifier les liens entre le bénévole, le pratiquant, le compétiteur et le club pour lequel il s'engage.

Le club favorise l'accès vers un rôle citoyen plus large ; sa structuration facilite cette citoyenneté, dès lors que chacun est accompagné et son rôle valorisé.

Être licencié et adhérent à un club valorise cette démarche.

Les droits à contribuer à la vie du club (par une adhésion individuelle) – dans un intérêt commun partagé, impliquent certains devoirs selon les axes suivants :

- 1. Valoriser et inciter l'engagement citoyen** de l'escrimeur, de son entourage, au service de sa discipline. Le club peut mettre en place des dispositifs dans son fonctionnement interne amenant l'adhérent à prendre des responsabilités.
- 2. Accompagner le licencié** dans sa pratique quels que soient le niveau, l'arme, la pratique, ...Le club, en s'appuyant sur son projet de développement et sur la déclinaison des dispositifs fédéraux, aide à l'accès à la pratique régulière,
- 3. Accompagner l'arbitre** dans sa démarche de performance en proposant des dispositifs de formation et de certification adaptés. Le club propose des dispositifs de pratique vers l'optimisation de l'arbitrage. Il valorise ce rôle indissociable d'une pratique compétitive d'excellence.
- 4. Valoriser le rôle des dirigeants et des bénévoles** au sein du club. Chaque adhérent ou licencié doit être sensibilisé, par les dirigeants et/ou les enseignants du club, au fonctionnement du club dans sa globalité.

5. **Favoriser l'accès aux formations fédérales** (de compétiteurs, de dirigeants, de bénévoles, d'encadrants, d'arbitre,...). Le club propose l'accès à des offres de formation que le comité régional d'escrime décline de son plan de développement visant à « professionnaliser » l'ensemble de ses licenciés.
6. **Accompagner et optimiser l'encadrement fédéral** en proposant des dispositifs de formation personnalisés (diplômes fédéraux, formations continues, ...). Le comité régional d'escrime, aidé par les clubs de la région Centre Val de Loire, décline des temps d'échange et de formation valorisant les encadrants et enseignants.
7. **Accompagner les clubs** dans sa structuration et dans leurs organisations événementielles. En déclinant des temps d'échange, en mettant à disposition du matériel régional commun, le comité régional d'escrime vise à amener le club vers une autonomie maîtrisée des actions qu'il souhaite mener pour valoriser sa structure, son fonctionnement et son organisation.
8. **Proposer des pratiques différenciées et adaptées** (programmes fédéraux : escrime sur ordonnance, escrime séniors, escrime artistique, sabre laser, escrime loisirs, escrime compétitive...). Le club doit être en capacité, selon ses choix, à offrir différentes pratiques de l'escrime selon les différents publics accueillis. Le dispositif fédéral, accompagné par le mouvement sportif, doit permettre cet accueil différencié tant dans le besoin en formation de ses encadrants, de ses bénévoles et de ses dirigeants que dans l'organisation structurelle de son fonctionnement (créneaux adaptés, lieu de pratique sécurisé...)
9. **Sécuriser les différentes pratiques (compétitive, ludique, artistique, de santé, scolaire, sabre laser...)** en accompagnant les clubs dans l'accueil des différents publics, en proposant un matériel régional adapté aux organisations d'épreuves régionales, en conseillant sur les démarches de développement,
10. **Inciter le développement des pratiques de proximité** en encourageant la mise en œuvre de projet de formation, de développement et de pratique régulière sur les territoires carencés (territoires ruraux, ZRR...), en proposant des temps d'échange et de mutualisation de bonnes pratiques.

 <https://www.escrime-centre-valdeloire.com>